



TR/SS

## Arrêtés municipaux

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

**AVENUE MAURICE THOREZ (R.D.154A)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une inspection du réseau d'assainissement va être entreprise avenue Maurice Thorez par la Société Infraneo – 140 avenue Jean Lolive – 93500 Pantin, agissant pour le compte de la DSEA – Direction des Services de l'Eau et d'Assainissement du Département du Val-de-Marne – 4 avenue des Violettes – 94384 Bonneuil-sur-Marne Cedex,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue Maurice Thorez** à compter du **3 octobre 2022** à **9 heures** jusqu'au **28 octobre 2022** à **16 heures 30** :

- **Neutralisation du stationnement** au droit des n<sup>os</sup> 12 bis/34/59/40/48/52/58 ter/60 ter/64 selon l'avancement du chantier,
- **Neutralisation partielle et ponctuelle du trottoir côté pair sur le tronçon compris entre la rue Pierre et Marie Curie et Paris** : la circulation des piétons sera maintenue,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest-D.T.V.D du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société Infraneo – 140 avenue Jean Lolive – 93500 Pantin.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire

  


PUBLIE SUR ivry94.fr

LE 23 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics

  


Nathalie Leberthon